

CONSEIL MUNICIPAL
LA MOTTE EN BAUGES
Séance du 29 Août à 20h30

Compte rendu du Conseil Municipal
La Motte en Bauges
Séance publique du vendredi 29 Août 2014 – 20h30

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf août, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de La Motte en Bauges, convoqués le 23 août 2014 conformément aux articles L.2121-10 à 12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en mairie, salle des mariages.

Etaient présents : MD. Bachet, S. Ballaz, G. Garnier, D. Mansot, C. Motta, E. Muffat-es-Jacques, L. Pavy, D. Regairaz, M. Renoir.

Absents : V. Jacquet arrivée à 20 h 50

Le Maire ouvre la séance à 20 h 45 et procède à l'appel nominal des membres du Conseil. Sont dénombrés 9 conseillers présents. La condition de quorum posée à l'article L2121-17 du CGCT est remplie. Le quorum est atteint.

1) Désignation d'un secrétaire de séance :

Sébastien BALLAZ est désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil municipal.

2) Approbation des comptes rendus des séances du 13 juin et du 04 juillet 2014:

Concernant le compte rendu du 13 juin, aucune remarque n'est faite.

Concernant le compte-rendu de la séance du 04 juillet 2014, Didier MANSOT tient à revenir sur le sujet de l'agrandissement du cimetière souhaite que soit rajouté le texte suivant :

« Claude Motta indique que quoiqu'il en soit il est indispensable de travailler la totalité du terrain et que la diminution du nombre d'emplacements n'impacte qu'à la marge le coût des travaux. L'économie à réaliser ne serait que de 4800€ maximum.

Didier Mansot dit qu'il conteste ses dires et ses chiffres

Monsieur le maire propose que des réunions soient organisées sur le sujet et demande que Didier Mansot s'y associe.

Réponse favorable de Didier Mansot. »

Les deux comptes rendus sont approuvés par le Conseil Municipal à l'unanimité des présents.

Arrivée de V. Jacquet, à 20 h 50.

Sont dénombrés 10 conseillers présents

3) Gestion du personnel :

a) Recrutement d'un agent contractuel en CDD pour le poste d'ATSEM pour vacance d'emploi.

Monsieur le maire propose au conseil municipal de recruter un agent contractuel en CDD pour la période du 01/09/2014 au 31/08/2015 au poste d'ATSEM pour vacance d'emploi, l'agent titulaire étant placé en disponibilité pour une année et aucun agent titulaire n'ayant été candidat à la déclaration de vacance d'emploi pour ce poste (25 h/semaine annualisé) selon la rémunération suivante : référence à l'indice de la grille des ATSEM de 1ère classe - échelle 4 - échelon 1 – Indice Brut 336 – Indice majoré 318.

Par ailleurs, M. le Maire informe le conseil municipal que 3 candidates ont été auditionnées par lui-même et Mme Muffat-es-Jacques, délégué des affaires scolaires le 06 août 2014. Une candidate a été retenue.

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- **Décident de recruter un agent contractuel en CDD pour le poste d'ATSEM pour vacance d'emploi pour une durée d'une année (01/01/2014 au 31/08/2015)**
- **Fixent la rémunération selon l'échelle 4 – échelon 1 – indice brut 336 – indice majoré 318 de**

la grille des ATSEM 1^{re} Classe.

- **Acceptent les Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS)**

b) Recrutement d'un agent contractuel en CDD pour surveillance de la cantine et TAP (temps d'activités périscolaires).

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de recruter un agent contractuel en CDD pour la période du 01/09/2014 au 31/08/2015 au poste de surveillance de la cantine (3 h/ semaine annualisé) selon la rémunération suivante : référence à l'indice de la grille des Agents Techniques 2^e classe – Echelle 3 – Echelon 1 – Indice Brut 330 – Indice majoré 316.

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- **Décident de recruter un agent contractuel en CDD pour le poste de surveillance de la cantine pour une durée d'une année (01/01/2014 au 31/08/2015)**
- **Fixent la rémunération selon l'échelle 3 – échelon 1 – indice brut 330 – indice majoré 316 de la grille des agents techniques 2^e classe.**
- **Acceptent les Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS)**

Sur question de D. Mansot, M. Le maire précise que les agents contractuels cotisent au chômage. D. Mansot et MD Bachet suggèrent de réfléchir à une éventuelle embauche en CDI pour l'agent de surveillance de cantine. La commission des affaires scolaires réfléchira à cette question.

c) Adhésion de la collectivité à la protection sociale complémentaire.

Les collectivités peuvent apporter leur participation au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents. La commune de la Motte en Bauges s'est engagée dans une démarche avec le Centre de Gestion de la Savoie afin de mener pour son compte la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion de participation pour le risque « prévoyance ».

Le 22 juillet 2014, le conseil d'administration du Centre de Gestion a choisi l'offre présentée par le groupement constitué d'ADRÉA mutuelle-Mutex dont les garanties proposées sont très protectrices pour les agents et les taux obtenus très compétitifs par rapport à ceux appliqués sur le marché.

Le droit d'entrée est de 50 euros pour la collectivité, la durée de la convention est de 6 ans, du 01/01/2015 au 31/12/2020. C'est un contrat collectif à adhésion facultative.

M. Le maire propose que la commune adhère à la convention de participation.

Par ailleurs, après avoir consulté individuellement les agents, il conviendra de fixer la participation financière de la collectivité pour chaque agent. Cette participation est obligatoire mais peut être symbolique (l'euro symbolique). Pour information, la moyenne départementale se situe entre 10 et 12 euros par agent et par mois. Cela sera fixé ultérieurement.

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- **Décident l'adhésion de la collectivité à la convention de participation qui sera conclue pour le risque « prévoyance » par le Centre de Gestion de La Fonction Publique Territoriale de la Savoie.**

A propos des agents communaux, Didier Mansot tient à préciser qu'en cas d'urgences ou de problèmes rencontrés par les habitants de la commune, il convient de prévenir le Maire ou les adjoints qui feront le lien avec l'agent technique Alain Bonachera.

L'ensemble du Conseil est d'accord sur ce point.

4) Demande de subvention au Conseil Général (FDEC) pour l'aménagement du cimetière.

M. le Maire rappelle les précédents Conseils municipaux, au cours desquels des réflexions ont été menées sur le projet d'aménagement de l'agrandissement du cimetière. Il rappelle que ce programme de travaux est nécessaire compte tenu du très peu d'emplacements encore disponibles tant au niveau des concessions « terrain » que des concessions « columbarium ». Par les différentes approches et les premières estimations chiffrées, le montant des travaux est évalué à 100 000 € HT. Ce projet ne pouvant être réalisé sans l'obtention de subvention, il propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le dépôt d'un dossier de demande de subvention FDEC auprès du Conseil Général pour obtenir la subvention la plus élevée possible. Concernant les décisions d'exécution de travaux et de projet définitif, ils seront arrêtés ultérieurement lorsque les commissions concernées assistées d'un bureau d'étude auront avancées dans leur projet en cherchant d'une part, à réduire les coûts, d'autre part en recherchant des éléments d'information d'aide à la décision concernant notamment la capacité. M. Didier Mansot regrette

que le projet ne soit pas plus avancé et chiffré avec plus de précision et propose que la commune se rapproche du CAUE de la Savoie et d'autres collectivités. M. Le Maire précise que cela sera fait ultérieurement avec le bureau d'étude qui sera en charge de proposer différents projets.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- **Décident de déposer un dossier de demande de subvention FDEC auprès du Conseil Général de La Savoie pour obtenir la subvention la plus élevée possible pour l'aménagement de l'agrandissement du cimetière pour un coût estimatif de 100 000 € HT**

5) Point d'information concernant le hameau de la Frénière.

M. Le Maire rappelle qu'à la demande de Didier Mansot, ce point d'information a été mis à l'ordre du jour et lui donne la parole.

Didier Mansot expose les problèmes liés aux écoulements d'eau à la Frénière. Il précise que des habitants rencontrent des problèmes d'humidité dans leur cave, favorisant le développement du champignon mэрule (2 cas avérés dans le hameau) et souhaite qu'une information soit faite auprès des propriétaires de bâtis de La Frénière. Il préconise d'effectuer des travaux en amont du hameau, en complément de ceux déjà effectués en aval. De plus il évoque la bonne solution choisie par M. Le Maire qui prévoit de faire un aménagement pour contourner le virage au-dessus pour le débardage des bois. Il souligne toutefois que des précautions doivent être prises pour ne pas endommager le bassin et que cet aménagement ne résout pas le problème de descente du bois.

M. Le Maire rappelle que les travaux déjà effectués ont été entrepris dans le cadre d'une procédure contentieuse ciblant une emprise très précise. Concernant les travaux en amont, ils sont une préoccupation prioritaire du conseil municipal mais il est besoin de temps pour étudier les travaux conséquents à réaliser afin de canaliser les eaux pluviales aux hameaux de La Frénière et Sur le Mollard.

Par ailleurs, lors des pluies du mois de juillet, deux renvois d'eau ont été creusés dans les chemins avec la mini- pelle afin de canaliser l'eau hors des chemins et l'entretien des cunettes est prévu pour les mois de septembre/octobre.

M. Le Maire précise également que la déviation du chemin forestier pour contourner le virage va être réalisée sur environ 20 mètres. Cet aménagement devrait permettre aux tracteurs forestiers d'épargner le collecteur d'eau. Le bassin présent dans le secteur sera préservé. M. Le Maire insiste sur le fait que la piste à grumiers (en projet) serait une solution permettant d'éviter le débardage des bois dans les hameaux. De ce fait, les écoulements d'eau provenant de la montagne seraient considérablement réduits. Le Conseil Municipal fait part de sa volonté d'activer l'étude de cette piste à grumiers, menée par l'ONF bien que ce point ne soit pas à l'ordre du jour et demande qu'un courrier soit adressé à l'ONF pour faire avancer le projet.

Sébastien Ballaz précise qu'en juillet il a accompagné les agents ONF qui se rendaient sur place pour avancer la délimitation du tracé. Ce type de projet prend beaucoup de temps car il faut visiter les terrains, respecter une pente de 10 %, à travers la montagne et par la suite négocier les autorisations de passage avec les propriétaires. D. Mansot souligne que les propriétaires seront obligés d'accepter si la commune stoppe le débardage sur les chemins actuels.

Enfin concernant les familles « Peguet » et « Gallice », Didier Mansot demande des informations. Le Maire précise qu'il a informé les propriétaires « Peguet » de la nécessité de prendre des dispositions afin d'effectuer des travaux de nettoyage avant la fin du mois de juin. A ce jour, il n'a pas eu de nouvelles et va les recontacter pour connaître la suite qu'ils vont donner à sa demande car rien ne semble avoir été fait. Quant à la famille « Gallice », la procédure suit son cours. D. Mansot pense qu'effectivement dans le cadre d'une procédure, soit la famille « Gallice » se désengage de la procédure, soit la procédure dure 10 ans.

6) Décision sur l'engagement d'une étude de restructuration d'aménagement hydraulique et de mise en souterrain des réseaux secs aux hameaux de la Frénière et du Mollard:

M. Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'engagement d'une étude afin de canaliser les eaux pluviales, du sommet de la Frénière jusqu'à Sur le Mollard. Cela permettrait de canaliser toutes les eaux de ruissellement ainsi que l'eau des sources afin de les amener au Nant d'Orange. Dans une vision plus globale du projet, les travaux pourraient concerner également l'enfouissement des réseaux secs (EDF, télécom, éclairage public) ainsi que le remplacement du réseau d'eau potable et la création du réseau d'assainissement. En ce qui concerne l'eau potable et l'assainissement, ces deux postes seraient pris en charge par la Communauté de Communes du Cœur des Bauges. Un courrier sera adressé à M. Le Président.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- **Décident d'engager une étude de restructuration d'aménagement hydraulique et de mise en souterrain des réseaux secs aux hameaux de la Frénière et de Sur le Mollard.**

QUESTIONS DIVERSES :

Informations de la Commission Jeunesse : présentées par Emeline Muffat-es-Jacques

-Concernant l'école:

La rentrée des enseignants aura lieu le 1er septembre 2014, celle des enfants, le 2 septembre 2014.

Les horaires : Matin : 8 h 40 - 11 h 40 - Après-midi: 13 h 45 - 16 h 00

TAP (Temps d'Activités Périscolaire): 13 h 30 - 13 h 45 : garderie - 16 h 00 - 16 h 30 : goûter, jeux

La commission tient à remercier Claude Motta pour la fabrication de meubles de rangement pour l'école maternelle.

Pour cette rentrée, la Commune a acheté de nouveaux lits et draps ainsi qu'un STEP afin que les enfants puissent atteindre les robinets.

La directrice de l'école, Magali Guillon, avait demandé un algéco (bungalow) pour, soit une salle de repos, soit une salle de classe afin de permettre le libérer la salle de motricité. Le Maire et les membres de la commission jeunesse ont demandé une participation financière à la Commune du Châtelard. Celle-ci ayant refusé et le coût étant trop élevé, l'algéco n'a pas été installé.

Enfin, concernant l'avenir de l'école maternelle, M. Le Maire et Émeline Muffat-es-Jacques, déléguée au conseil d'école, ont eu un entretien à la Préfecture. Il en ressort 5 possibilités qui présentent chacune des avantages et des inconvénients :

- Rester en RPI avec le Châtelard et construire notre école maternelle sur la Commune du Châtelard.
- Rester en RPI avec le Châtelard et construire le bâtiment de l'école sur la commune de la Motte.
- Transférer la compétence scolaire à la Communauté de Communes du Cœur des Bauges (étude en cours)
- Constituer un SIVU des "Bauges Derrières" avec au moins 3 communes, prise de compétence inter communale.
- Se regrouper avec le SIVU des "Bauges Devant"

-Concernant le repas des Mottands:

Le repas aura lieu le dimanche 16 novembre 2014, l'animation sera assurée par "la Gueudaine" qui propose des chants pour adultes mais aussi pour enfants. Toutes les générations seront donc les bienvenues !

La municipalité prend en charge le plat principal. Les habitants sont invités à amener soit une entrée, soit un dessert. L'invitation et le coupon d'inscription à ce repas seront joints au bulletin municipal qui doit paraître fin septembre.

Informations de la Commission Communication : présentées par Marion Renoir

Dans le bulletin municipal du mois de juin, un appel avait été lancé afin de trouver un logo pour notre village. Plusieurs propositions ont été reçues, 4 sont présentées au conseil. Le choix du conseil se porte sur un logo représentatif des éléments de notre Commune, à savoir le Mont Chabert et le Mont d'Étrier, le plan d'eau et la forêt.

Ce logo figurera sur le nouveau site internet dont l'ergonomie a été présentée au Conseil.

Ce nouveau site sera opérationnel cet automne.

Informations de la Commission Développement Durable : présentées par Didier Mansot

La commission propose aux habitants une réunion publique d'information sur les logiciels libres, le 7 octobre à la Salle des Fêtes de la Motte. Une intervenante animera cette réunion au cours de laquelle seront exposées les possibilités de se détacher de la toute-puissance des grosses firmes informatiques (ex : Microsoft).

La commission informe le Conseil que Nicolas Picoud, employé au PNR et délégué ASDER propose aux communes intéressées un diagnostic afin de voir ce qui peut être amélioré au niveau des économies d'énergie. Ainsi, dans le cadre d'éventuels travaux, les bâtiments communaux peuvent bénéficier d'un diagnostic énergétique. Pour se faire, la commune doit adhérer au service ASDER (0,70 euros/ habitants). Enfin, la commission évoque l'idée d'une palissade en bois (au lieu d'une haie) pour clore l'extension du cimetière. L'idée sera étudiée.

La séance du Conseil municipal est clôturée à 23h10.

Fait le 03 Septembre 2014

Le Maire,
D. Regairaz

